

Opération de réhabilitation 34/36, rue Ronchaux - Rachat du droit au bail à M. PELOT 34, rue Ronchaux

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du programme de réhabilitation des immeubles 34/36, rue Ronchaux, la Ville de Besançon doit céder prochainement ces propriétés cadastrées section AN n° 34 et 35 à la SAIEMB chargée de cette réalisation.

Par acte notarié du 3 juin 1994, la Ville de Besançon avait renouvelé la location à titre commercial de divers locaux situés dans l'immeuble du 34, rue Ronchaux au profit de M. PELOT, pour exercer une activité de professeur de musique.

Aujourd'hui, il est nécessaire de libérer les locaux. M. PELOT a droit à une indemnité d'éviction correspondant à la valeur du pas de porte. Le service des Domaines a estimé cette indemnité à 210 000 F. Un accord est intervenu avec M. PELOT sur cette base.

La dépense de 210 000 F sera imputée au chapitre 90.824.21318.00501.30100.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette opération.

Le Conseil Municipal est invité à :

- donner son accord sur cette indemnisation, la résiliation du bail prenant effet au 1^{er} janvier 1999,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions d'Urbanisme et du Patrimoine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Récépissé préfectoral du 10 février 1999.